Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2024/1571

5.3.2024

Avis du Comité économique et social européen sur le thème «Conséquences des prix élevés de l'énergie sur le secteur agricole et les zones rurales»

(avis d'initiative)

(C/2024/1571)

Rapporteur: **Simo TIAINEN**

Décision de l'assemblée plénière	23.2.2023
Base juridique	Article 52, paragraphe 2, du règlement intérieur
	Avis d'initiative
Compétence	Section «Agriculture, développement rural et environnement»
Adoption en section	22.11.2023
Résultat du vote	48/0/0
(pour/contre/abstentions)	
Adoption en session plénière	14.12.2023
Session plénière n°	583
Résultat du vote	
(pour/contre/abstentions)	182/0/2

1. Conclusions et recommandations

1.1. La flambée des prix de l'énergie et les risques de rupture de l'approvisionnement énergétique ont figuré au premier rang des préoccupations de l'Union européenne l'année passée, et une large panoplie de mesures a été déployée au niveau européen et par les États membres. Les territoires ruraux de l'Union, et tout particulièrement son secteur agricole, ont été frappés de plein fouet par l'énergie chère.

1.2. Le Comité économique et social européen (CESE) note que la Commission européenne et les États membres ont mis en place plusieurs mesures pour faire face aux conséquences du renchérissement de l'énergie, et il fait observer qu'au lieu d'y apporter des réponses au moyen de politiques nationales et de dispositifs ad hoc, les États membres devraient améliorer l'utilisation qui est faite des instruments déployés au titre des plans stratégiques nationaux relevant de la PAC afin de désamorcer la crise causée par les soubresauts des marchés.

1.3. Le CESE fait observer que la brusque hausse des prix et l'augmentation rapide des coûts de production qui s'ensuit représentent également un problème pour les mécanismes de la politique agricole commune (PAC). C'est pourquoi il invite la Commission à envisager d'introduire des mécanismes contracycliques dans les instruments de la PAC pour l'après-2027.

1.4. Le CESE soutient toutes les initiatives visant à réduire la dépendance aux intrants et sources d'énergie d'origine fossile. Il met en exergue la nécessité d'une plus grande cohérence des politiques menées afin d'accélérer le rythme de la transition écologique, notamment la décarbonation et le déploiement d'énergies non fossiles. Il doit être davantage tenu compte de ces objectifs, non seulement dans les politiques agricoles et rurales, mais aussi dans d'autres politiques sectorielles.

1.5. Le CESE défend fermement l'idée que les pratiques contractuelles au sein de la chaîne d'approvisionnement alimentaire devraient mieux tenir compte de l'augmentation des coûts de production primaire. Les contrats relatifs à la chaîne d'approvisionnement alimentaire sont généralement rigides et ne prennent pas suffisamment en considération les variations rapides des coûts de production. Le CESE affirme sans ambages que cette situation doit être améliorée. Il demande que les droits des contrats et pratiques contractuelles des différents États membres soient harmonisés afin d'en assurer la cohérence et l'efficacité. Le CESE souligne qu'il est nécessaire d'améliorer la qualité des données statistiques relatives aux coûts de production des agriculteurs et aux marges qu'ils pratiquent.

1.6. Les prix élevés de l'énergie ont des répercussions sur les entreprises et l'activité économique dans les régions rurales. L'incertitude a réduit les incitations à investir et accru la frilosité face à l'embauche. Cette situation pose le risque d'une dégradation des perspectives d'emploi, notamment dans les régions isolées et rurales, où les possibilités de se retourner vers un autre emploi sont rares. Le développement des infrastructures énergétiques favorise la création de nouvelles possibilités d'emploi et peut également constituer une source de revenus autres que ceux générés par le secteur agricole et d'autres opérateurs ruraux.

1.7. Le CESE souligne que l'avenir des zones rurales et leur prospérité sont d'une importance primordiale pour la sécurité alimentaire de l'Europe, son autonomie stratégique ([1]) et sa résilience, ainsi que pour un bouquet énergétique durable qui soit propice à l'indépendance énergétique de l'Union. Il juge important que l'engagement soit pris de mettre en œuvre les objectifs définis dans la vision à long terme de l'Union pour les zones rurales ([2]). En outre, le CESE souligne l'importance de maintenir et développer les infrastructures rurales partout dans l'Union. Des infrastructures adéquates et bien entretenues améliorent la résilience et rendent possible l'adaptation face à une crise qui évolue.

1.8. Le CESE souligne qu'il est nécessaire de reconnaître et de promouvoir le rôle des communautés énergétiques locales et régionales afin de mener à bien une transition énergétique juste et efficace dans les zones rurales ([3]). Il entrevoit dans ces communautés énergétiques de multiples possibilités et considère notamment que celles d'entre elles qui reposent sur les énergies renouvelables sont très intéressantes du point de vue des territoires ruraux. La promotion des communautés énergétiques locales et régionales doit s'accompagner d'un accès aisé, de souplesse sur le plan bureaucratique et d'une réduction des contraintes administratives. Il est important que les fonds européens apportent également un soutien à ce type de projets dans les zones rurales.

1.9. Le CESE met en relief l'importance de réaliser des économies d'énergie et de veiller à l'efficacité énergétique, s'agissant de la consommation tant privée que publique. Il est notamment possible d'y parvenir par la rénovation énergétique des bâtiments, par des investissements dans de nouvelles machines et d'autres technologies ainsi que par des exploitations agricoles moins énergivores.

2. **Introduction**

2.1. La guerre illégitime menée par la Russie contre l'Ukraine, cruelle, non provoquée et injustifiée, a entraîné, dans l'Union européenne, une crise énergétique sans précédent. Les prix de l'énergie ont entamé leur rapide montée à l'automne 2021 et ont atteint des sommets après le début de la guerre, fin février 2022. Partout dans l'Union, l'explosion des prix de l'énergie a mis en difficulté les citoyens et les entreprises. Cette flambée des prix de l'énergie et les risques de rupture de l'approvisionnement énergétique ont figuré au premier rang des préoccupations de l'Union l'année passée, et une large panoplie de mesures a été déployée au niveau européen et par les États membres. Dans le même temps, l'Union met en chantier une transition ambitieuse pour avancer vers une économie neutre en carbone. Le présent avis a pour objectif d'analyser plus en profondeur les conséquences des prix élevés de l'énergie sur le secteur agricole et les zones rurales, et de formuler des recommandations pour en amortir les conséquences néfastes.

2.2. Le secteur agricole, filière stratégique pour l'Union et composante essentielle de nos régions rurales, a été frappé de plein fouet par l'énergie chère. La production agricole requiert de grandes quantités d'énergie, que ce soit directement ou indirectement en raison des intrants à forte intensité énergétique qu'elle utilise, notamment les engrais. La hausse des prix de l'énergie a eu des répercussions significatives sur les coûts de la production agricole, suscitant une incertitude croissante sur les marchés. En conséquence de cette situation, nombreux sont les agriculteurs qui ont vu leur trésorerie se tarir et ont éprouvé des difficultés pour maintenir leur activité à flot.

2.3. De nombreuses activités agricoles étant saisonnières, c'est aussi le cas de leur consommation énergétique. Au cours d'une même saison, il est souvent difficile d'ajuster la consommation d'énergie en réaction aux hausses de prix ou aux pénuries d'énergie. L'irrigation et d'autres pratiques de gestion de l'eau ne peuvent être interrompues, et les machines agricoles ont besoin de fonctionner à des moments précis pendant la période de végétation. De brusques envolées des prix entraînent des coûts imprévus et peuvent présenter des risques pour la trésorerie et la rentabilité des exploitations agricoles et d'autres activités rurales.

([1]) Avis du Comité économique et social européen sur le thème «Autonomie stratégique, sécurité alimentaire et durabilité» (JO C 105 du 4.3.2022, p. 56).
([2]) https://rural-vision.europa.eu/index_fr
([3]) Avis du Comité économique et social européen sur le thème «La transition énergétique et numérique dans les zones rurales» (JO C 486 du 21.12.2022, p. 59).

2.4. Dans les régions rurales, les prix élevés de l'énergie ont renchéri le coût des services de première nécessité tels que le chauffage, l'électricité, la logistique et les transports. Les zones rurales, où les distances à parcourir sont souvent longues, ne disposent dans bien des cas que d'un accès limité aux infrastructures énergétiques. Cette situation a lourdement pénalisé les populations et les entreprises en milieu rural, où les revenus sont en moyenne plus faibles que dans les zones urbaines ([4]). Les populations des campagnes se trouvent davantage exposées aux risques d'exclusion sociale et de précarité énergétique. De ce fait, les entreprises rurales ont elles aussi éprouvé des difficultés pour exercer leur activité et être compétitives. L'énergie chère a rendu plus compliqué l'accès des territoires ruraux à des sources d'énergie abordables et fiables. Se pose dès lors un risque croissant de pauvreté rurale.

2.5. Les évolutions rapides sur les marchés ont des impacts à l'échelle de la société. Les turbulences observées sur les marchés de l'énergie ont été une source majeure d'inflation au sein de l'Union. En 2022, l'indice des prix à la consommation harmonisé pour l'électricité, le gaz et les autres combustibles était plus élevé de 60 % en moyenne par rapport au niveau des prix de 2020. Dans l'agriculture, cette variation des prix de l'énergie a été encore plus marquée. Globalement, les prix de l'énergie dans le secteur agricole ont augmenté de 86 % sur cette même période de deux années ([5]).

3. **Les conséquences des prix élevés de l'énergie sur le secteur agricole**

3.1. C'est la variation des prix du gaz naturel qui reflète le mieux la vitesse des changements observés sur le marché européen de l'énergie entre 2021 et 2022. Le prix du gaz naturel est un indicateur suffisant de l'évolution globale des prix de l'énergie, car le gaz est une source majeure d'énergie de chauffage et constitue l'étalon à partir duquel sont fixés les prix sur le marché de l'électricité de l'Union. Pour l'agriculture, le gaz naturel représente un intrant important dans la production d'engrais azotés. En plus d'un marché aux mouvements dictés par le gaz naturel, l'évolution des prix du pétrole à l'échelle mondiale a entraîné une hausse rapide des prix des carburants. Le caractère simultané de l'augmentation des prix du pétrole et du gaz en a fortement accru l'incidence sur le secteur agricole.

3.2. En ce qui concerne les agriculteurs, c'est au niveau de leurs coûts de production directs, des intrants intermédiaires et de la consommation des ménages que se ressent l'impact de la flambée des prix de l'énergie. Le prix global de l'énergie dans la production agricole était 86 % plus élevé en 2022 qu'en 2020. Ce sont les combustibles de chauffage qui ont enregistré la plus forte hausse, de 225 % par rapport à 2020. À données comparables, la hausse des prix s'est établie à 142 % pour les engrais et 72 % pour l'électricité ([6]).

3.3. Les coûts de production globaux de l'agriculture ont été significativement plus élevés en raison du renchérissement des intrants. L'élasticité de la demande pour les principaux intrants agricoles est très faible, et les variations de la demande sont donc inférieures en comparaison avec l'évolution des prix.

3.4. Dans l'agriculture, les brusques fluctuations des prix à court terme ne laissent souvent que peu de marge de manœuvre, en fonction du secteur ou du type d'exploitation. L'énergie et les engrais représentent une part relativement importante du total des intrants utilisés dans l'agriculture. D'après Eurostat ([7]), la part représentée par l'énergie dans le secteur agricole de l'Union s'établissait à 13,2 % en 2022. D'autres intrants agricoles ont par ailleurs vu leurs prix augmenter.

3.5. Le coût des engrais pour l'agriculture européenne a augmenté de 103 % en 2022 par rapport à 2020. La hausse des prix observée ayant été légèrement supérieure à la variation des coûts, cela signifie que la quantité totale d'engrais utilisée pour la production a été plus faible en 2022 qu'en 2020. En comparaison, les coûts totaux de l'énergie ont augmenté de 66 % sur la même période. Par conséquent, la consommation d'énergie dans l'agriculture a elle aussi reculé en 2022 ([8]).

3.6. La volatilité des prix de l'énergie a des conséquences à la fois à moyen et à long terme. À moyen terme, les hausses des coûts de production entraînées par les prix de l'énergie peuvent accélérer le rythme des changements structurels dans l'agriculture, tant l'abandon des exploitations agricoles que les modifications apportées à la production. On observe également des incidences similaires sur d'autres activités rurales. À plus longue échéance, la hausse des prix de l'énergie hâte le passage à des pratiques de production plus efficaces ou plus efficientes, qui vont consommer moins de ressources naturelles ou d'intrants.

([4]) Annuaire régional Eurostat (2023).
([5]) Calculs propres d'après les données d'Eurostat (https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/prc_hicp_manr/default/table).
([6]) Calculs propres d'après les comptes économiques de l'agriculture d'Eurostat (https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/apri_pi15_ina/default/table).
([7]) Comptes économiques de l'agriculture (https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/aact_eaa01/default/table).
([8]) Calculs propres d'après les comptes économiques de l'agriculture (https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/aact_eaa01/default/table).

4. **Les conséquences des prix élevés de l'énergie dans les zones rurales**

4.1. Les facteurs spécifiques influant sur l'inflation énergétique varient en fonction des régions, des pays et du contexte. L'impact d'une augmentation des coûts de l'énergie est plus marqué dans les zones rurales que dans les zones urbaines et périurbaines, à cause notamment de coûts de distribution et de livraison plus importants, d'une concurrence limitée entre fournisseurs d'énergie, des difficultés inhérentes aux infrastructures énergétiques, et en raison aussi des subventions accordées et des différences dans les politiques menées.

4.2. L'augmentation rapide des prix de l'énergie et une inflation globalement élevée ont entraîné une baisse du pouvoir d'achat des consommateurs. De manière générale, l'évolution des salaires et des revenus n'a pas pu suivre le rythme d'une inflation effrénée.

4.3. En 2022, les consommateurs de l'Union ont dû s'acquitter pour l'électricité d'un prix plus élevé de 44 % en moyenne par rapport à 2020. Sur la même période, le prix au détail du gaz a augmenté de 72 %, et celui de l'énergie de chauffage de 24 %. La part relative des dépenses pour l'électricité, le gaz et les autres combustibles dans la consommation globale a augmenté entre 2020 et 2022 ([9]).

4.4. L'énergie chère a entraîné une augmentation du coût de la vie pour les populations rurales. Une telle situation peut contraindre leur capacité à payer pour des services essentiels tels que le chauffage, l'électricité et les transports. La flambée des prix de l'énergie contribue au phénomène de pauvreté rurale. Les individus et les ménages n'ont plus les moyens d'acheter suffisamment d'énergie, ce qui peut se traduire par un accès réduit à des systèmes fiables de chauffage, de refroidissement, d'éclairage et à d'autres besoins énergétiques essentiels. La précarité énergétique peut avoir des effets délétères sur la santé, l'éducation et la qualité de vie globale dans les zones rurales, en particulier dans les populations vulnérables et parmi les personnes âgées.

4.5. Les prix élevés de l'énergie ont également des répercussions sur les entreprises et l'activité économique dans les régions rurales. Outre l'agriculture, de nombreuses entreprises implantées dans des territoires ruraux ont souffert de cette situation. L'incertitude a réduit les incitations à investir et accru la frilosité face à l'embauche. Le secteur du tourisme, important pour de nombreuses zones rurales, a lui aussi pâti des prix élevés de l'énergie. Cette situation pose le risque d'une dégradation des perspectives d'emploi, notamment dans les régions isolées et rurales, où les possibilités de se retourner vers un autre emploi sont rares.

5. **Observations générales**

5.1. Le CESE note que la Commission européenne et les États membres ont mis en place plusieurs mesures pour faire face aux conséquences du renchérissement de l'énergie, parmi lesquelles notamment les programmes exceptionnels visant à soutenir les agriculteurs les plus touchés par la situation en Ukraine en 2022 et par les coûts des intrants qui demeurent élevés en 2023, un relèvement des plafonds pour des montants limités d'aide aux agriculteurs, des assouplissements et la possibilité pour les entreprises touchées par la hausse des coûts de l'énergie d'obtenir un soutien, ainsi que la suppression temporaire des droits frappant les engrais, à l'exception de ceux en provenance de Russie et de Biélorussie. Dans l'agriculture aussi, le renchérissement des prix de l'énergie encourage les investissements dans les sources d'énergie alternatives. Les motifs qui incitent à renforcer l'agriculture de précision sont de plus en plus nombreux. Des technologies certes onéreuses seront rentabilisées en peu de temps et offriront des rendements croissants à court terme.

5.2. Le CESE soutient l'ensemble des initiatives prises par la Commission pour réduire la dépendance aux intrants et sources d'énergie d'origine fossile. Dans sa communication sur la disponibilité et le caractère abordable des engrais ([10]), la Commission indique qu'elle encouragera un meilleur accès aux engrais organiques et aux nutriments issus du recyclage de déchets organiques, notamment dans les régions qui utilisent peu les engrais organiques, qu'elle soutiendra la reconversion de l'industrie européenne des engrais azotés de telle sorte qu'elle repose en premier lieu sur la production d'ammoniac à partir d'hydrogène renouvelable et non fossile, et qu'elle veillera à ce qu'un cadre réglementaire stable et réaliste régisse une production d'hydrogène renouvelable faiblement émettrice de carbone, assurant ainsi qu'un marché des engrais à base d'hydrogène renouvelable et bas carbone puisse rapidement se développer. La Commission européenne doit insister davantage, dans la future PAC, sur la promotion de l'utilisation d'engrais organiques par le truchement de dispositifs écologiques qui récompensent l'agriculteur.

5.3. Le CESE fait observer que les États membres, au lieu d'apporter des réponses au moyen de politiques nationales et de dispositifs ad hoc, devraient améliorer l'utilisation qui est faite des instruments déployés au titre des plans stratégiques nationaux relevant de la PAC afin de désamorcer la crise causée par les soubresauts des marchés. Une étude ([11]) révèle que seuls 14 États membres mettent en œuvre des instruments de gestion des risques liés à la PAC dans le cadre de leurs plans stratégiques nationaux relevant de la PAC. Ces instruments devraient inclure des assurances sur les coûts ou d'autres mesures ciblées sur les coûts. Les instruments qui sont approuvés pour l'heure dans le cadre des plans stratégiques visent principalement à compléter les couvertures d'assurance axées sur les pertes de récoltes ou d'autres conséquences liées aux conditions météorologiques. Toutefois, on compte aussi un exemple d'instrument de stabilisation des revenus actuellement en usage parmi les plans stratégiques nationaux relevant de la PAC qui ont été approuvés.

([9]) Calculs propres d'après les données d'Eurostat sur les dépenses de consommation des ménages (https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/nama_10_co3_p3/default/table).
([10]) COM(2022) 590 final.
([11]) Thünen, document de travail 191a.

5.4. Le CESE fait observer que la brusque hausse des prix et l'augmentation rapide des coûts de production qui s'ensuit représentent également un problème pour les mécanismes de la PAC. On justifie souvent les subventions directes de la PAC au motif qu'elles constituent un outil de stabilisation des revenus des agriculteurs dans un contexte de brusques évolutions du marché. Or, en l'état, la PAC n'est pas mesure de prendre suffisamment en compte l'impact de l'augmentation rapide des coûts de production sur l'agriculture. C'est pourquoi le CESE invite la Commission à envisager d'introduire des mécanismes contracycliques assortis de financements suffisants dans les instruments de la PAC pour l'après-2027. Des mesures contracycliques auraient pour effet d'arrimer plus étroitement le niveau des aides à l'évolution des marchés, renforçant le filet protecteur contre la hausse des coûts et l'érosion des bénéfices.

5.5. Le CESE défend fermement l'idée que les pratiques contractuelles au sein de la chaîne d'approvisionnement alimentaire devraient mieux tenir compte des variations des coûts de production primaire. Les contrats relatifs à la chaîne d'approvisionnement alimentaire sont généralement rigides et ne prennent pas suffisamment en considération les variations rapides des coûts de production. Le CESE affirme sans ambages que cette situation doit être améliorée. Il demande que les droits des contrats et pratiques contractuelles des différents États membres soient harmonisés afin d'en assurer la cohérence et l'efficacité.

5.6. Le pacte vert de l'Union et sa stratégie «de la ferme à la table» visent à réduire l'utilisation d'engrais azotés inorganiques dans l'agriculture. Réduire la dépendance de l'agriculture européenne aux engrais azotés d'origine fossile constitue un objectif essentiel. Renforcer l'utilisation de nutriments recyclés et de sources d'azote d'origine non fossile serait à la fois bénéfique pour l'environnement et porteur de nouvelles perspectives pour les entreprises et l'innovation à l'échelle régionale ([12]). Cette démarche est importante aussi pour atteindre l'objectif de la neutralité carbone à l'horizon 2050.

5.7. Le CESE met en exergue la nécessité d'une plus grande cohérence des politiques menées afin d'accélérer le rythme de la transition écologique, notamment la décarbonation et le déploiement d'énergies non fossiles. Il doit être davantage tenu compte de ces objectifs, non seulement dans les politiques agricoles et rurales, mais aussi dans d'autres politiques sectorielles, ce qui implique également de faire un meilleur usage des dispositifs de capital-investissement et de capital-risque qui ne ressortissent pas au budget de l'Union. Afin d'assurer la cohérence des politiques menées, il convient de soumettre l'ensemble des dispositifs de l'action publique à une évaluation de leur impact sur les zones rurales, ou «test rural».

5.8. Le CESE souligne que l'avenir des zones rurales et leur prospérité sont d'une importance primordiale pour la sécurité alimentaire de l'Europe, son autonomie stratégique ([13]) et sa résilience, ainsi que pour un bouquet énergétique durable qui soit propice à l'indépendance énergétique de l'Union. Le CESE engage la Commission et les États membres à soutenir davantage les zones rurales dans l'expansion de la production durable d'énergie renouvelable, notamment en supprimant les obstacles existants, en décentralisant les systèmes de production et de stockage, en renforçant les réseaux énergétiques et en formant des professionnels qualifiés, ainsi qu'à promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables en tant que moyen de contribuer à l'autonomie énergétique, à la diversification des revenus et à la lutte contre la précarité énergétique et le changement climatique.

5.9. Le CESE souligne l'importance de maintenir et développer les infrastructures rurales partout dans l'Union. Des infrastructures adéquates et bien entretenues améliorent la résilience et rendent possible l'adaptation face à une crise qui évolue. Le maillage complet de l'ensemble des zones rurales par un réseau à haut débit est une composante essentielle de l'infrastructure. Le haut débit réduit la nécessité des déplacements entre domicile et travail et pose ainsi de meilleures conditions pour le travail à distance. Il améliore en outre les conditions de fonctionnement des entreprises dans les zones rurales, contribuant ainsi directement à l'emploi dans ces territoires.

5.10. Le CESE souligne que les énergies renouvelables ainsi que la promotion d'une production d'énergie locale et des communautés énergétiques constituent un pan important de la vision à long terme de l'Union pour les zones rurales ([14]), et il juge important que l'engagement soit pris de mettre en œuvre les objectifs définis dans cette vision. À cet égard, le CESE reconnaît l'importance d'une initiative comme celle du pacte rural ([15]), qui renforce la gouvernance à plusieurs niveaux, facilite la collaboration entre les parties prenantes et concourt activement à la promotion des énergies renouvelables et d'un développement durable dans le secteur agricole et dans les zones rurales.

([12]) Rapport d'information du Comité économique et social européen sur «Les avantages de l'élevage extensif et des engrais organiques dans le contexte du pacte vert pour l'Europe».
([13]) Avis du Comité économique et social européen sur le thème «Autonomie stratégique, sécurité alimentaire et durabilité» (JO C 105 du 4.3.2022, p. 56).
([14]) Communication de la Commission — Une vision à long terme pour les zones rurales de l'UE [COM(2021) 345 final].
([15]) https://ruralpact.rural-vision.europa.eu/rural-pact_en

5.11. Le CESE souligne qu'il est nécessaire de reconnaître et de promouvoir le rôle des communautés énergétiques locales et régionales afin de mener à bien une transition énergétique juste et efficace dans les zones rurales ([16]). Les communautés énergétiques constituent de nouvelles formes de production et de consommation de l'énergie. Le CESE entrevoit dans ces communautés énergétiques de multiples possibilités et considère notamment que celles d'entre elles qui reposent sur les énergies renouvelables sont très intéressantes du point de vue des territoires ruraux. Il existe plusieurs exemples de communautés énergétiques qui fonctionnent bien, comme à Wildpoldsried ([17]), Schönau ([18]), Muttersholtz ([19]), ou Claremorris ([20]).

5.12. Investir dans le biogaz, l'éolien, le solaire et d'autres sources d'énergie renouvelables aide à réduire la dépendance de l'Union aux combustibles fossiles et à améliorer son autosuffisance globale sur le plan énergétique. Ces investissements doivent être renforcés, notamment dans les exploitations agricoles. Sur la base de ces investissements, des réseaux énergétiques locaux et régionaux pourraient stabiliser le marché de l'énergie et fournir des filets de sécurité afin de parer aux turbulences du marché, notamment pour les consommateurs ruraux, les agriculteurs et les petites entreprises.

5.13. Le CESE insiste enfin sur l'importance que revêtent les économies d'énergie et l'amélioration de l'efficacité énergétique. Outre les autres avantages qu'elles procurent, les économies d'énergie peuvent aider à mieux résister aux crises futures. Il existe de nombreux moyens d'économiser l'énergie, comme une meilleure isolation des bâtiments, l'amélioration de l'efficacité énergétique, une utilisation plus intelligente de l'électricité, des choix de mobilité différents, ou encore le travail à distance. Dans le secteur agricole, des économies d'énergies peuvent notamment être réalisées, entre autres pistes, en mettant en place une agriculture de précision ainsi que des méthodes de production et des machines plus économes en carburant et en énergie.

Bruxelles, le 14 décembre 2023.

Le président
du Comité économique et social européen

Oliver RÖPKE

([16]) Avis du Comité économique et social européen sur le thème «La transition énergétique et numérique dans les zones rurales» (JO C 486 du 21.12.2022, p. 59).
([17]) Débat thématique sur le pacte rural n° 1: les énergies renouvelables dans les zones rurales (https://www.eesc.europa.eu/fr/agenda/our-events/events/pacte-rural-1-energies-renouvelables-en-milieu-rural).
([18]) https://www.ews-schoenau.de/ews/geschichte/
([19]) Muttersholtz, territoire à énergie positive
([20]) https://claremorris-energy-coop.com/